

Procès-verbal N° 05-2025
Réunion du Comité Social et Économique
du 24 juin 2025 en présentiel

Président de séance :

- M. Styve JOLY

Secrétaire de séance :

- M^{me} Natacha KOLMUS (CFDT)

Membres titulaires présents :

- M. Dany GOULOIS (CFDT)
- M^{me} Vanessa KUREK (CFDT)
- M. Pascal ROHART (CFDT)

Titulaires excusés :

- M. Marc ANSIDEI (CFTC)
- M. Madhi SAHRAOUI (CFDT)
- M. Nicolas KRYSZEWSKI (CFDT)

Titulaire absent :

- M. Ludovic KOWALCZYK (CFDT)

La séance est ouverte à 10h30, par M. JOLY Styve, Président.

Ordre du jour de la réunion :

1. Approbation du PV de réunion de CSE du 15 avril 2025
2. Approbation du PV de réunion de CSE extraordinaire du 23 mai 2025
3. Dématérialisation des parcours d'accueil des nouveaux salariés
4. Bilan de consommation des bons cadeaux Glady

Volet Sécurité et Condition de travail :

1. Accidentologie jusqu'au 31 mai 2025
2. Fin du suivi médical renforcé pour les salariés amenés à disposer d'une autorisation de conduite ou d'une habilitation électrique
3. Actions engagées en partenariat avec la caisse de prévoyance Malakoff Humanis lors de la semaine nationale de la Qualité de Vie au Travail

1. Approbation du PV de réunion de CSE du 15 avril 2025

Les élus sont appelés à exprimer la position du Comité Social et Economique sur le PV de la réunion CSE du 15 avril 2025 :

Un vote est réalisé :

- Avis favorable : 4 voix

Le PV de la réunion CSE du 15 avril 2025 est approuvé.

2. Approbation du PV de réunion de CSE extraordinaire du 23 mai 2025

Les élus sont appelés à exprimer la position du Comité Social et Economique sur la réunion CSE extraordinaire du 23 mai 2025, relative à l'information relative au trop perçu, en cas de maintien de salaire, suite à arrêt de travail.

Un vote est réalisé :

- Avis favorable : 4 voix

Le PV de la réunion CSE extraordinaire du 23 mai 2025 est approuvé.

3. Dématérialisation des parcours d'accueil des nouveaux Salariés

Styve JOLY rappelle que jusqu'à présent, à leur embauche, les salariés recevaient un livret d'accueil RH, qui reprenait l'ensemble des informations relatives à :

- Rémunération / Durée du travail
- Mutuelle
- Maladie / Prévoyance
- Déplacement / Indemnité repas / notes de frais
- Congés payés / CET
- Plan d'Epargne Entreprise
- Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise Collectif
- Participation aux résultats de l'entreprise
- Comité Social et Economique
- Direction Ressources Humaines
- Divers

Ce classeur papier adressé à chaque salarié nécessitait beaucoup de temps pour être constitué. Il a donc été décidé de le dématérialiser.

Aussi, à compter du 1^{er} juillet 2025 (date prévisionnelle de lancement), les nouveaux embauchés recevront toutes ces informations via un lien internet.

Le contenu de ce parcours d'accueil RH sera adapté en fonction du type de contrat du Salarié.

A son arrivée, le salarié recevra un courriel avec le lien correspondant à son statut. A l'issue du parcours une attestation de bonne réalisation sera éditée et un courriel de clôture du parcours lui sera envoyé.

Styve JOLY fait une démonstration de l'un des parcours. Dans celui-ci les informations sont données par thème et le salarié a la possibilité de télécharger les documents associés

Exemple :

CONGES PAYES - COMPTE EPARGNE TEMPS

 **Congés payés**

Les congés doivent être pris en priorité aux périodes de faible activité.

Les congés sont décomptés au sein de la Société en jours ouvrés. Ainsi, chaque mois plein, vous acquérez 2,08 jours soit 25 jours ouvrés sur une année.

📌 La période d'acquisition des congés payés va du 1^{er} juin N-1 au 31 mai N

PERIODE DE PRISE DES CONGES PAYES	DEMANDES DE CONGES ET ABSENCE	CONGE PRINCIPAL ANNUEL
Une fois les jours de congés acquis, ils doivent être pris et soldés au plus tard à la fin de la période suivante, allant du 1er juin de l'année N au 31 mai de l'année N+1		

Demande d'absence
Cliquez sur le bouton pour télécharger la fiche de demande d'absence.

VOIR LE DOCUMENT >

Styve JOLY précise qu'il n'est pas prévu de diffusion aux salariés embauchés antérieurement au lancement du parcours digital, ceux-ci ayant déjà reçu les informations condensées dans ce parcours.

4. **Bilan de consommation des bons cadeaux Glady**

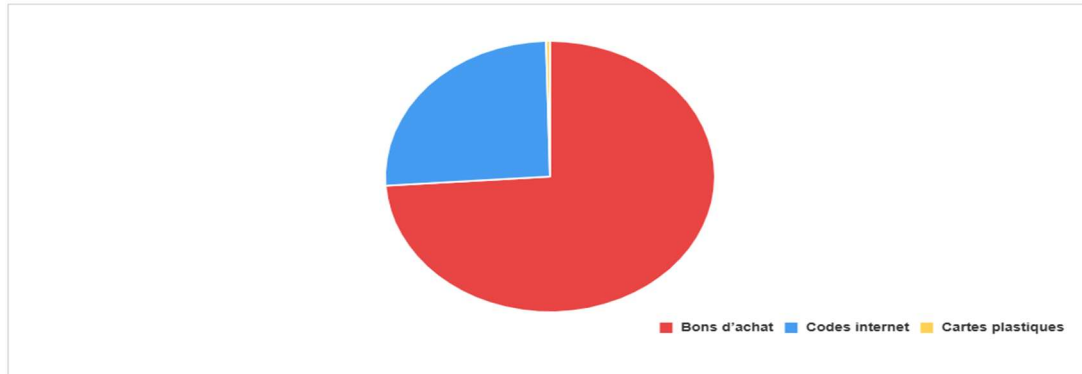
A ce jour, le bilan de consommation des bons cadeaux GLADY est de 74%. Un mail de rappel a été envoyé aux salariés n'ayant consommé aucun des bons cadeaux.

Etat des consommations :

- Bons de Noël (valeur du bon cadeau de 160€ par salarié) : 69 890 € distribués et 16 740, 46€ non encore utilisés
- Chèque culture (valeur du bon cadeau de 30€ par Salarié) : 3 240 € distribués et 1 037,46€ non encore utilisés

La consommation se fait principalement via des bons d'achats.

Mode de consommation des bénéficiaires.



Natacha KOLMUS profite de la réunion pour rappeler qu'un nouveau chèque culture de 30€ sera offert aux salariés, fin juin. Une communication sera transmise avec les fiches de payes du mois de juin.

Volet Sécurité et Condition de travail

1. Accidentologie jusqu'au 31 mai 2025

Le bilan des A.T. déclarés du 1^{er} janvier au 31 mai 2025 est de 13 accidents au global de la société. Sur ces 13 arrêts, on comptabilise 4 accidents avec arrêts ayant touché des salariés Maser Engineering.

A cela, viennent s'ajouter 3 Accidents du Travail déclarés qui concernaient des apprenants (stagiaires en formation).

Pour l'instant, sur l'exercice 2025, moins d'Accidents ont été déclarés par rapport à l'année dernière.

Les accidents ont eu principalement lieu un lundi. Les activités naval, éolienne et formation à travers les apprenants sont les plus accidentogènes.

Les AT sont principalement issus de manutention manuelle et ont occasionné des plaies ou coupures.

2. Fin du suivi médical renforcé pour les salariés amenés à disposer d'une autorisation de conduite ou d'une habilitation électrique

Olivier CAMBERLEIN indique qu'à compter du 1^{er} octobre 2025, il n'y aura plus de suivi médical renforcé pour les salariés devant disposer d'habilitations électrique ou d'autorisations de conduite. A compter de cette date, les salariés concernés se verront confirmés, via une attestation délivrée par la médecine du travail, de leur capacité à pouvoir être habilité ou à disposer d'une autorisation de conduite (chariot élévateur, nacelle...). Elle sera valable pendant 4 ans.

Il sera donc important de bien préciser, au moment de la visite médicale, de la possibilité pour le salarié d'être habilité ou de disposer d'une autorisation de conduite.

3. **Actions engagées en partenariat avec la caisse de prévoyance Malakoff Humanis lors de la semaine nationale de la Qualité de Vie au Travail**

Olivier CAMBERLEIN indique que cette année, la société s'est associée aux actions organisées par Malakoff Humanis, organisme de prévoyance de Maser Engineering, dans le cadre de la semaine nationale de la Qualité de Vie au Travail. Il a ainsi été proposé à l'ensemble des salariés, du 17 au 20 juin, une série de webinaires consacrés à des thématiques clés autour de la santé et du bien-être, à savoir :

- Ma santé cardio au quotidien : avec la Pr Martine Duclos, endocrinologue, diabétologue, physiologiste et médecin du sport.
- Les bonnes pratiques d'un athlète pour gérer ma santé mentale : avec Camille Lacourt, 5 fois champion du monde, 5 fois champion d'Europe, 23 fois champion de France et conférencier en entreprise.
- L'impact du microbiote sur ma santé : avec le Dr Julien Scanzi, hépato -gastroentérologue, expert du microbiote intestinal et Sophie Janvier, diététicienne-nutritionniste.
- Tous addicts : avec le Pr Laurent Karila, psychiatre spécialisé dans l'addictologie.

Les liens vers ces webinaires ont été diffusés par courriels et ils resteront disponibles en replay pendant 2 mois.

La séance est levée

La Secrétaire du C.S.E.
Natacha KOLMUS

Le Président du C.S.E.
Styve JOLY

